

ARRETE DU MAIRE N°011

Du 12 janvier 2026

Objet : Branchement ENEDIS – 39 chemin de la Croix du Poirier

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la permission de voirie en date du 11 novembre 2025,
Considérant la demande en date du 7 janvier 2026 de l'entreprise MTPE domiciliée TSA 54050 26 avenue de l'Île Saint Martin 92894 NANTERRE cedex 9 pour les travaux cités en objet,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales.

ARRETE

ARTICLE 1

L'empiètement sur chaussée chemin de la Croix du Poirier est accordé à compter du 19 janvier 2026 et pour une durée probable de 20 jours.

ARTICLE 2

La route ne sera pas fermée à la circulation.

La signalisation réglementaire sera à charge et sous la responsabilité de l'entreprise MTPE.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressée à :
EUROVIA DALA

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- Police municipale de Firminy
- Saint-Etienne Métropole, service voirie
- Monsieur PERRIN Patrick, Adjoint au Maire
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 12 janvier 2026

**Le Maire,
Sylvie FAYOLLE**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.